

# AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS S-2183,  
S-2184 et S-2185



Avis public est donné que les règlements suivants sont entrés en vigueur le 4 septembre 2017 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- S-2183** Abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-137-1 de la Ville de Mirabel.
- S-2184** Abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-170 de la Ville de Mirabel.
- S-2185** Abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-199-1 de la Ville de Mirabel.

Ces règlements sont déposés au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 13 septembre 2017

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate